



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE, SOIXANTE-SIXIÈME SESSION

Copenhague (Danemark), 12-15 septembre 2016

Rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé



© OMS



Document de travail



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-sixième session

Copenhague (Danemark), 12-15 septembre 2016

Point 5 m) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC66/23

4 août 2016

160531

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé

Conformément à la résolution EUR/RC60/R7 sur l'avenir du processus européen Environnement et santé, adoptée en 2010 par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe en sa soixantième session, un rapport de situation annuel est présenté au Comité régional et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur ce qui a été réalisé et sur les domaines nécessitant des efforts plus importants, ainsi que sur les activités, le plan de travail et les besoins financiers du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) et du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF).

Ce rapport fait état des activités entreprises par le CMES et l'EHTF ainsi que de la mise en œuvre de leur programme de travail intersessions respectif. Il souligne également les principales initiatives prises dans le cadre des préparatifs de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, prévue en 2017.

Enfin, le rapport présente un aperçu des activités menées par le Bureau régional de l'Europe, en particulier celles du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS de Bonn (Allemagne), dans le domaine de la santé et de l'environnement à l'appui du processus, lesquelles constituent un appui essentiel au processus.

Sommaire

	page
Introduction	3
Gouvernance et politique.....	3
Échos de la session extraordinaire du CEP et du CEP-21	3
Échos de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »	4
Activités menées par le CMES	6
Activités menées par l'EHTF.....	7
L'avenir du processus européen Environnement et santé.....	9
Activités menées dans la Région à l'appui du processus européen Environnement et santé	12
La feuille de route en vue de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.....	14
Références	16

Introduction

1. Conformément à la résolution EUR/RC60/R7 sur l'avenir du processus européen Environnement et santé, adoptée en 2010 par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe en sa soixantième session (CR60), le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) fait rapport annuellement au Comité régional de l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement (CEP) de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur ce qui a été réalisé et sur les domaines nécessitant des efforts plus importants, ainsi que sur les activités, le plan de travail et les besoins financiers du CMES et du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF).

2. Ce rapport au CR66 et à la vingt-deuxième session du CEP (CEP-22) de la CEE-ONU marque une étape importante dans la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé entre la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, Italie, 10-12 mars 2010) et la sixième conférence ministérielle, qui doit se tenir en juin 2017. Il fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé depuis septembre 2015, et :

- a) présente les commentaires et observations formulés à l'issue du CEP-21 de la CEE-ONU, qui s'est tenu en octobre 2015 ;
- b) résume les activités menées par le CMES et l'EHTF dans le cadre du processus européen Environnement et santé, ainsi que les défis recensés lors de la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé (1) ;
- c) présente les principales initiatives prises dans le cadre des préparatifs de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé prévue en juin 2017 ;
- d) présente un résumé des activités du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, en particulier celles du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS de Bonn (Allemagne), à l'appui du processus.

Gouvernance et politique

Échos de la session extraordinaire du CEP et du CEP-21

3. Le CEP-21 s'est déroulé du 27 au 30 octobre 2015, à Genève (Suisse), et a examiné le rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé (document EUR/RC65/18), également présenté au CR65 en septembre 2015.

4. Le CEP-21 a accueilli les informations sur les nouvelles avancées réalisées dans le cadre du processus, y compris les résultats de la Réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours (Haïfa, Israël, 28-30 avril 2015), et a pris note du rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé (document EUR/RC65/18) et de celui sur la mise en œuvre de la Déclaration de Parme (document EUR/RC65/11).

5. Le CEP s'est entendu pour consacrer davantage de temps lors du CEP-22 à discuter de l'avancement des préparatifs de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé prévue pour juin 2017. Le CEP-21 a prié le secrétariat de la

CEE-ONU de demander à ses 53 États membres (lesquels appartiennent également à la Région européenne de l'OMS) s'ils souhaitaient siéger au CMES au cours de la période 2017-2018, en envoyant des lettres officielles aux ministres de l'Environnement au mois de juin 2016 pour connaître leur avis à ce sujet.

6. En outre, le CEP-21 a remercié l'OMS pour l'expertise qu'elle a offerte, en particulier par l'intermédiaire du Bureau régional et du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, ainsi que pour sa collaboration à la mise en place des études de performance environnementale en 2015. Il a également examiné et pris note de l'état d'avancement des travaux concernant le Protocole sur l'eau et la santé et le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), dont le secrétariat est assuré conjointement par la CEE-ONU et l'OMS.

7. Le CEP-21 a reconnu le rôle du Bureau régional de l'Europe dans l'élaboration des documents techniques de référence et des documents finaux de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » organisée du 8 au 10 juin 2016 à Batumi (Géorgie), la qualité de l'air et la santé étant d'ailleurs deux des thèmes majeurs. L'OMS et la CEE-ONU ont adopté une position commune et claire à ce sujet afin de renforcer les résultats de la huitième conférence ministérielle, et de garantir la cohérence avec les activités réalisées dans le cadre du processus européen Environnement et santé.

8. Une session extraordinaire du CEP a été organisée à Genève (Suisse) du 23 au 25 février 2016. Elle visait principalement à examiner les préparatifs de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Au cours de cette session, le Portugal a fait une déclaration au nom du processus européen Environnement et santé lors de la discussion relative au document final de la huitième conférence ministérielle sur la pollution de l'air.

9. Deux faits marquants se sont dégagés de la session extraordinaire du CEP, et illustrent le lien entre, d'une part, les activités du processus européen Environnement et santé et, d'autre part, celles du processus « Un environnement pour l'Europe » :

- a) l'adoption des rapports thématiques et des initiatives sur l'économie verte (2) et sur la qualité de l'air (3) à la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui appellent les États membres de la CEE-ONU à affirmer leur engagement envers l'application des mesures mentionnées dans ces rapports ;
- b) les grandes lignes de la table des matières de l'évaluation régionale européenne de la sixième édition du rapport sur « L'avenir de l'environnement mondial » (GEO-6), dont le chapitre intitulé « Healthy People, Healthy Planet » [Des personnes en bonne santé, une planète en bonne santé] comprend des informations sur le processus européen Environnement et santé (4).

Échos de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

10. La Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » a été organisée à Batumi (Géorgie), du 8 au 10 juin 2016. Elle a réuni quelque 700 participants de 56 pays de la CEE-ONU, représentant les ministères de l'Environnement et de l'Éducation, ainsi que des organisations internationales et non gouvernementales. La conférence a abordé deux thèmes principaux, à savoir : la prise en compte de l'écologie

dans l'économie en région paneuropéenne, et l'amélioration de la qualité de l'air pour un meilleur environnement et une meilleure santé humaine. Le comité directeur du processus « Un environnement pour l'Europe » pour l'éducation sur le développement durable a organisé une séance sur ce thème.

11. La conférence a adopté une déclaration ministérielle intitulée « Plus pur, plus vert, plus futé ! ». Elle a aussi permis le lancement de l'Initiative de Batumi pour une économie verte et de l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur, et les États membres se sont volontairement engagés à prendre les mesures stipulées dans ces deux initiatives.

12. La directrice régionale de l'OMS pour l'Europe a prononcé un discours-programme lors de la conférence. Elle a mis en exergue les répercussions de la pollution de l'air sur la santé, et souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre les engagements existants afin d'agir sur cet important risque pour la santé publique. Elle a également fait valoir que la priorité devait être accordée à la prise de mesures multisectorielles efficaces afin de s'attaquer aux causes profondes de la pollution de l'air. En guise de conclusion, elle a insisté sur l'importance d'établir une continuité et une synergie politiques entre les résultats de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » de 2016 et les préparatifs de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui aura lieu en 2017.

13. La conférence a permis la tenue de manifestations parallèles, dont deux co-organisées par la CEE-ONU et le Bureau régional de l'Europe, conjointement avec d'autres partenaires.

14. La manifestation parallèle intitulée « En route pour l'économie verte : le vélo et les emplois verts » a été organisée conjointement par l'Autriche, la France, la Géorgie, le Bureau régional, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les divisions de l'environnement et des transports de la CEE-ONU et la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé. Ce fut l'occasion de présenter les conclusions préliminaires d'une nouvelle étude sur la pratique du vélo et les emplois verts réalisée par le PNUE, la CEE-ONU et l'OMS dans le cadre du partenariat du PPE-TSE concernant les emplois dans le secteur des modes de transport verts et sains. Cette manifestation parallèle a permis de réunir les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement, et de montrer comment la pratique du vélo, en tant que moyen de déplacement actif, peut contribuer à l'économie verte, à la pureté de l'air et à l'amélioration de la santé. Elle a également mis en lumière le rôle de la société civile et du secteur privé dans la promotion de la pratique du vélo en Europe.

15. La manifestation parallèle intitulée « Un air pur pour la vie » a été organisée conjointement par la CEE-ONU, l'OMS, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), Umwelt Bundesamt, la Coalition pour le climat et l'air pur et la Coalition paneuropéenne d'organisations de protection de l'environnement. Les intervenants de haut niveau, qui ont contribué à cet événement, ont évoqué les défis posés par la pollution de l'air à la santé et à l'environnement ; examiné les initiatives et les engagements pris afin d'aider les États membres de la CEE-ONU à lutter contre la pollution de l'air ; et souligné l'importante synergie et la complémentarité existant entre les organisations partenaires déterminées à lutter contre la pollution de l'air.

Activités menées par le CMES

Septième réunion

16. La septième réunion du CMES s'est déroulée le 19 novembre 2015 à Zagreb (Croatie) et M. Aramays Grigoryan, ministre arménien de la Protection de la nature et le docteur Sinisa Varga, ministre croate de la Santé, en assuraient la coprésidence.

17. Le CMES a été informé des résultats de la réunion d'évaluation à mi-parcours sur le processus européen Environnement et santé, des travaux du CR65 et du CEP-21, du sommet des Nations Unies pour l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (septembre 2015) ainsi que des préparatifs en vue de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (2017).

18. La réunion a principalement porté sur la définition de la feuille de route en vue de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2017. Les participants ont salué la présentation du rapport de synthèse *The European environment: state and outlook 2015* [L'environnement en Europe : état et perspectives 2015] (5) par le directeur exécutif de l'AEE. Ce rapport décrit les progrès réalisés (par exemple, sur les plans de l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles et de l'économie sobre en carbone) et les défis à relever en matière environnementale en Europe (par exemple, vivre en fonction des limites de la planète), et présente les perspectives pour l'avenir. Les changements climatiques et la sécurité chimique restent des sujets de préoccupation majeurs, sur lesquels l'évolution mondiale des émissions et des politiques aura une grande influence. Une approche systémique de ces problématiques sera nécessaire pour mieux comprendre les causes profondes de la non-durabilité et pour définir des solutions systémiques, y compris l'universalisation de l'« économie circulaire ». L'application à plus grande échelle des « niches innovantes » sera une étape indispensable pour développer l'économie verte. Afin d'avoir un impact politique, il est essentiel d'adopter une logique nouvelle et différente afin d'attirer davantage l'attention des responsables politiques et du public sur ces problématiques, et de définir des cibles à long terme, tout en envisageant des mesures applicables dans un futur proche.

19. Le CMES a salué la présentation du projet de feuille de route en vue de la sixième conférence ministérielle, ainsi que de la proposition initiale relative aux points importants que la conférence ministérielle pourrait examiner dans le contexte des engagements politiques devant être pris lors de la conférence ministérielle.

20. Le CMES s'est déclaré largement favorable à l'approche proposée par le secrétariat de l'OMS pour élaborer le document final de la conférence ministérielle, et a convenu de consulter l'EHTF à ce sujet. Il a souligné qu'il est important de présenter explicitement les efforts qui pourraient permettre de renforcer les systèmes de santé, de remédier aux inégalités, de contribuer à la couverture sanitaire universelle et de lutter contre les maladies non transmissibles. Il a également noté, s'agissant de l'économie circulaire, que les programmes en matière de produits chimiques et ceux liés aux déchets seront déterminants. Il a fait remarquer que le rapport intitulé *Boucler la boucle : un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire* (6), présenté le 2 décembre 2015 par la Commission européenne, pourrait servir de référence utile pour poursuivre les débats à ce sujet. Il a également souligné l'importance de s'appuyer sur les

possibilités de collaboration à venir, comme le document sur la pollution de l'air qui sera adopté à la conférence ministérielle de Batumi. Enfin, le CMES a demandé instamment de continuer à poursuivre les objectifs définis dans la Déclaration de Parme non atteints pour le moment. Il a par ailleurs insisté sur l'importance de renforcer l'aspect éducatif des mesures proposées.

21. Le CMES a désigné l'Arménie pour le représenter dans le groupe de travail spécial de l'EHTF pour les questions d'environnement, et prié la Croatie d'apporter une réponse aux questions sanitaires.

22. En janvier 2016, suite à leur élection par le CR65, les ministres de la Santé du Bélarus et de l'Ouzbékistan ont succédé à la Croatie et à la Géorgie comme membres du CMES représentant le secteur de la santé, aux côtés des ministres de la Santé de l'Espagne et de la Lituanie.

Activités menées par l'EHTF

Cinquième réunion

23. La cinquième réunion de l'EHTF s'est déroulée à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) les 24 et 25 novembre 2015. Le pays hôte a assuré la présidence de l'EHTF et l'Autriche la coprésidence. Des représentants de 33 États membres ont assisté à la réunion ainsi que six organisations de parties prenantes et plusieurs observateurs internationaux et locaux.

24. Lors de l'examen des informations actualisées concernant les événements et activités, l'EHTF s'est penché en particulier sur les préparatifs de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » en raison de la priorité qu'elle accorde à la qualité de l'air et à la santé. Il a convenu de faire une déclaration au nom de l'EHTF à la session extraordinaire du CEP concernant le projet de document final de la conférence, de formuler des observations sur les documents de référence, de présenter au cours de l'événement une contribution du point de vue du processus européen Environnement et santé, de tenir une réunion du groupe de travail spécial consécutivement à la conférence, et d'examiner les engagements spécifiques qui pourraient être envisagés concernant la qualité de l'air au titre des résultats de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, sur la base des résultats de la huitième conférence ministérielle et de la deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-2) du PNUE.

25. La plupart des travaux de l'EHTF ont consisté à définir les orientations futures du processus européen Environnement et santé et à préparer la sixième conférence ministérielle de 2017. L'EHTF a approuvé le plan de mise en œuvre présenté par l'OMS et relatif à la feuille de route vers la sixième conférence ministérielle que la réunion d'évaluation à mi-parcours avait demandé d'établir. Ce plan met en application la feuille de route, définit la portée des thèmes du processus préparatoire et donne des indications sur les mesures à prendre dans le cadre du développement des domaines thématiques couverts et dans le contexte de la feuille de route. L'EHTF a prié le secrétariat de l'OMS de continuer de consulter les pays ayant manifesté leur intérêt pour les différents thèmes environnementaux et sanitaires de la feuille de route, et d'inscrire les activités convenues au programme de travail intersessions afin d'alimenter le processus de négociations concernant l'issue de la sixième conférence ministérielle.

26. Lors du débat général, l'EHTF a souligné l'importance de veiller à ce que :
- a) conformément aux conclusions de la réunion d'évaluation à mi-parcours, d'autres préparatifs soient effectués dans le cadre de l'EHTF, en s'assurant que les orientations des travaux de l'EHTF et du CMES soient cohérentes ;
 - b) les engagements déjà pris dans la Déclaration de Parme soient respectés et continuent de l'être ;
 - c) les engagements qui seront pris à la sixième conférence ministérielle correspondent aux priorités définies à la réunion d'évaluation à mi-parcours (pollution de l'air, changements climatiques, sécurité chimique, eau, assainissement et hygiène) ;
 - d) le document final de la sixième conférence ministérielle ne présente qu'un nombre très limité d'engagements assortis d'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps).
27. Comme la mise en œuvre de la feuille de route était déjà en cours, des informations approfondies ont été fournies à l'EHTF concernant des sujets déjà couverts lors des réunions tenues jusqu'à ce jour : espaces verts urbains et santé, déchets et santé humaine, systèmes de santé écologiquement viables et eau et assainissement. Le choix des sujets a été défini en fonction du calendrier des événements de 2015. Seuls les sujets pour lesquels les discussions techniques étaient terminées ont été retenus, sans tenir compte de leur degré de priorité respectif.
28. Au cours des discussions qui ont suivi, l'EHTF a pris note du document de réflexion présenté par le secrétariat en tant que première contribution informelle aux discussions sur la façon dont les résultats de la sixième conférence ministérielle pourraient être formulés. S'agissant du suivi, il est convenu :
- a) de prier le groupe de travail spécial à composition non limitée et le secrétariat d'établir le premier projet de document final de la conférence ministérielle pour la prochaine réunion de l'EHTF en 2016 ;
 - b) de se servir des cinq critères proposés dans le document de réflexion pour orienter l'élaboration des engagements qui pourraient émerger de la sixième conférence ministérielle ;
 - c) de veiller à ce que les engagements existants au regard de la Déclaration de Parme soient pris en considération comme il convient dans le document final et à ce que les processus existants soient dûment pris en compte en évitant les doublons ;
 - d) de prévoir le temps nécessaire à la tenue de consultations nationales sur les nouveaux engagements proposés, notamment par la publication des documents pertinents sur le site Web Sharepoint de l'OMS ;
 - e) de s'appuyer sur les activités du groupe de travail sur la santé face au changement climatique pour définir les engagements possibles du processus européen Environnement et santé sur le changement climatique, sur la base également des résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
29. Au cours des discussions, les participants ont insisté sur l'importance de fournir des moyens efficaces pour faciliter la tenue des engagements et assurer la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports. Ils ont également rappelé que des mécanismes

nationaux appropriés devraient assurer le suivi dans les pays, et certains participants ont indiqué que les politiques nationales sur l'environnement et la santé pourraient catalyser l'action nationale et mobiliser différents secteurs au sein des gouvernements. S'agissant des priorités possibles, les problèmes les plus souvent mentionnés ont été la pollution de l'air ; la gestion des déchets ; les villes, l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; les changements climatiques et la sécurité chimique.

30. L'EHTF a également examiné et adopté un calendrier évolutif des activités jusqu'à la sixième conférence ministérielle, qui fixe clairement la voie à suivre pour les consultations techniques et politiques qui auront lieu d'ici là, et s'est félicité de l'invitation de l'Autriche à accueillir la prochaine réunion à Vienne à la fin du mois de novembre 2016.

L'avenir du processus européen Environnement et santé

31. Depuis le CR65, la Croatie et la Fédération de Russie ont été élues membres du groupe de travail spécial par l'intermédiaire d'un vote électronique. Le groupe s'est réuni trois fois en présentiel (le 10 mars 2016 et le 28 avril 2016 à Francfort, en Allemagne, et le 10 juin 2016 à Batumi, en Géorgie) et deux fois par téléconférence (16 octobre et 13 novembre 2015). Plusieurs représentants d'États membres et de parties prenantes ont saisi l'occasion de participer aux réunions, qui étaient d'ailleurs à composition non limitée et diffusées sur WebEx.

32. Le suivi réalisé par le groupe de travail spécial concernant les tâches entreprises dans le cadre des activités de l'EHTF et de ses réunions ont principalement porté sur les préparatifs de la sixième conférence ministérielle, en particulier les projets de documents que les États membres et les parties prenantes examineront lors des discussions engagées en plénière sur les documents finaux de la conférence.

33. Lors des discussions générales sur l'avenir du processus européen Environnement et santé, le groupe de travail spécial a convenu que celui-ci constituait une plate-forme unique pour la Région en matière d'intégration et de collaboration intersectorielle entre les domaines de l'environnement et de la santé, et que d'autres secteurs y participaient, incluant mais sans s'y limiter, le secteur des transports. Le processus européen Environnement et santé constitue également une référence notable pour plusieurs pays qui l'utilisent pour élaborer leurs politiques nationales. Son existence et son maintien sont donc, à cet égard, essentiels. Les expériences et leçons qui ont été tirées du processus pourraient servir de référence à d'autres Régions de l'OMS. En outre, le groupe de travail spécial a rappelé que le processus européen Environnement et santé devait accorder une attention particulière à la nouvelle situation politique afin de rester pertinent dans un contexte politique, environnemental et démographique qui, dans la Région européenne, est en perpétuelle évolution.

34. Les objectifs de développement durable (ODD) fixés dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 servent de référence utile et appropriée pour définir les résultats de la sixième conférence ministérielle. En particulier, grâce aux engagements pris à cette occasion, les États membres pourraient s'efforcer d'atteindre certaines cibles spécifiques des ODD, en se concentrant sur celles qui se rattachent le plus à la santé.

35. Le groupe de travail spécial a convenu que la sixième conférence ministérielle devrait :

- a) être visionnaire, innovatrice et politiquement pertinente, intéressant directement les personnes et la société (approche « centrée sur l'humain ») ;
- b) se concentrer sur un nombre limité de nouveaux engagements dont la valeur ajoutée est clairement établie, et qui se préoccupent de nouveaux problèmes pertinents non encore abordés par d'autres processus et/ou initiatives. La définition précise de ces problèmes prioritaires permettra à son tour de recenser les partenariats, acteurs, modalités de mise en œuvre et mécanismes de financement qui seraient les plus appropriés pour aller de l'avant ;
- c) s'appuyer sur les avancées réalisées et en tenir compte, en mettant par exemple en valeur les expériences positives et inspirantes ;
- d) tirer parti des résultats des travaux de recherche pertinents et se servir des nouvelles données disponibles ;
- e) conduire à un engagement accru de la communauté de la santé ;
- f) forger de nouveaux partenariats avec les « agents de changement », notamment les institutions financières internationales et la Commission européenne de l'Union européenne (UE), dont les mécanismes de financement pourraient servir à mettre en œuvre les engagements pris à la conférence ministérielle. La participation d'autres secteurs pourrait être nécessaire, par exemple l'énergie, les transports, la finance. Le secteur privé pourrait également intervenir. Il convient toutefois de mettre en balance ces éléments avec les discussions en cours au sein des organes directeurs de l'OMS concernant le cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ;
- g) veiller au suivi des engagements pris dans la Déclaration de Parme, notamment les cibles à atteindre en 2020, en menant par exemple des actions pour résoudre les problèmes de volonté politique, de ressources et de capacités, lesquels entravent les progrès dans toute la Région européenne ;
- h) agir sur les principales priorités fixées lors de la réunion d'évaluation à mi-parcours et de la cinquième réunion de l'EHTF, à savoir : la pollution de l'air, les villes, la sécurité chimique, les changements climatiques, ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

36. En mettant en exergue l'importance d'instaurer une nouvelle plate-forme pour le changement, deux principaux thèmes se sont dégagés qui se prêteraient particulièrement à de nouveaux engagements et/ou mesures :

- a) l'importance des environnements urbains et des villes en tant que plate-forme de mise en œuvre des politiques environnementales et sanitaires et la nécessité de collaborer avec les villes et les autorités locales, en se concentrant sur les domaines prioritaires du processus européen Environnement et santé. Ces domaines pourraient en particulier être la pollution de l'air, les espaces verts, les problèmes liés aux transports, les déchets, ainsi que la résilience face aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. La dimension urbaine faciliterait également la prise en compte des nouveaux problèmes rencontrés dans la Région, comme la migration des populations et leur vieillissement. Les résultats de la

conférence ministérielle seraient aussi plus proches des besoins de la population (approche « centrée sur l'humain ») ;

- b) la possibilité de renforcer l'engagement du secteur de la santé tout en agissant sur plusieurs problèmes environnementaux et sanitaires grâce à la mise en place de systèmes de santé écologiquement viables. « L'écologisation » des systèmes de santé, même si elle tire son origine d'autres exemples d'écologisation dans le cadre du programme relatif aux changements climatiques, permettrait non seulement d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre, mais influencerait également sur un certain nombre d'autres problèmes environnementaux et aboutirait à une utilisation plus efficace des ressources (par exemple, les ressources en énergie et en eau), une réduction des émissions de polluants et une meilleure gestion environnementale. Des économies significatives pourraient à leur tour être réalisées dans les systèmes de santé, sommes qui pourraient être réinvesties dans la prévention des risques sanitaires ainsi que dans la protection et la promotion de la santé.

37. Le 10 juin 2016, le groupe de travail spécial a tenu une réunion juste après la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » organisée à Batumi (Géorgie). Il s'est penché, à cette occasion, sur les principaux enseignements de la conférence dont il pourrait être tenu compte dans la préparation de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. Lors des débats engagés, le groupe de travail spécial a défini les principaux éléments expliquant la réussite de la huitième conférence ministérielle comme suit :

- a) la réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » qui a permis de rationaliser sa gouvernance ;
- b) l'attention portée à deux grandes thématiques, à savoir l'économie verte et la pollution de l'air, dans le cadre desquelles la prise de mesures concrètes peut être promue, notamment par l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur et l'Initiative de Batumi pour une économie verte ;
- c) le fait que les États membres de la CEE-ONU aient pu « parrainer » diverses activités, séances et manifestations, ce qui a permis de renforcer l'appui politique et d'établir un lien entre ces dernières et les priorités nationales ;
- d) la possibilité d'organiser des manifestations parallèles, qui ont permis de mettre en lumière les contributions synergiques apportées par différents acteurs à la réalisation des mêmes objectifs.

38. En outre, le groupe de travail spécial a décidé d'élaborer un bref document politique final et de faire figurer, dans son plan de mise en œuvre, les mesures spécifiques assorties de cibles SMART. Il a également convenu d'instaurer un espace de collaboration en ligne pour rédiger le document final, et de demander au secrétariat d'élaborer un ensemble de questions auxquelles le groupe de travail spécial devra répondre en vue de préparer la prochaine version du projet de document, notamment son plan de mise en œuvre et sa structure de gouvernance.

39. Le groupe de travail spécial a examiné la première ébauche du plan de mise en œuvre du document final, qui s'est avéré représenter une bonne base pour la suite du processus d'élaboration. Il a convenu que le plan devait être précis, et fixer des objectifs assortis d'échéances permettant le suivi des progrès accomplis. Ce dernier pouvait aussi

prévoir des mesures correctives si les objectifs ne pouvaient être atteints à temps. Le groupe de travail spécial a décidé que le processus d'élaboration du plan de mise en œuvre se basera sur des consultations organisées au sein de l'EHTF et du groupe lui-même, ainsi que sur des réunions techniques tenues dans le cadre de la feuille de route guidant la préparation de la sixième conférence ministérielle.

40. Il s'est ensuite penché sur la structure de gouvernance, qui s'inspirera d'un rapport en cours d'élaboration par le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche, la connaissance et l'action sur les systèmes de santé complexes basé à l'Université de Durham (Royaume-Uni).

41. Le groupe de travail spécial était généralement d'avis que la gouvernance du processus européen Environnement et santé avait besoin d'être rationalisée et simplifiée, en vue de contribuer aux résultats souhaités sans être pour autant contraignante. Elle doit également pouvoir atteindre les objectifs de la participation politique de haut niveau dans un format approprié. Elle doit également proposer un processus participatif, quoique souple et transparent, en vue de garantir la collaboration des parties prenantes du processus européen Environnement et santé. On pourrait également envisager de conclure des arrangements chez les agences des Nations Unies concernées, par exemple en mettant à profit l'expérience de l'AEE, de la CEE-ONU et du PNUE et en matière de gestion des réseaux de surveillance et de notification environnementales.

42. Le groupe de travail spécial a également fait observer que la structure de gouvernance doit relever les défis suivants :

- a) l'identification d'hôtes pour les réunions ordinaires de l'EHTF – on pourrait envisager l'introduction de mesures d'incitation afin de rendre plus attrayant l'accueil des réunions statutaires du processus européen Environnement et santé ;
- b) la participation active des ministres – on pourrait envisager des alternatives au CMES, par exemple en organisant des séances de haut niveau, présidées par des ministres, et auxquelles ceux-ci participeraient dans le cadre du programme de réunions de l'EHTF ;
- c) la viabilité garantie du processus européen Environnement et santé en termes de ressources.

Activités menées dans la Région à l'appui du processus européen Environnement et santé

43. Les activités du Bureau régional au titre du domaine d'activité 3.5 du budget programme, « santé et environnement », sont prévues dans le mandat du Douzième Programme général de travail 2014-2019 et des budgets programmes de l'OMS correspondants, ainsi que dans plusieurs résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Comité régional de l'Europe. Ces activités, pour une bonne part, intègrent les mandats confiés par le processus européen Environnement et santé et constituent le principal mécanisme d'appui et de mise en œuvre du processus. La fonction politique et stratégique est en principe située au Bureau régional de Copenhague (Danemark), et les ressources (efforts et personnels) proviennent en majorité du Centre européen de

l'environnement et de la santé de l'OMS à Bonn (Allemagne) en tant que principal mécanisme technique de mise en œuvre et de production de données probantes.

44. Le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS a été créé au titre des engagements pris à la Première Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (1989) et en vertu des dispositions de l'Accord conclu entre l'OMS et le gouvernement fédéral allemand en 2012. Il est internationalement reconnu comme centre d'excellence dans le domaine de l'environnement et de la santé, et une grande partie de ses travaux scientifiques est utilisée comme base de données factuelles principale pour élaborer et mettre en œuvre les politiques et la législation dans les États membres et l'UE.

45. En 2015, 17 accords de collaboration biennaux ont été conclus avec des États membres de la Région européenne, et 20 pays ont fourni une collaboration directe dans le domaine de la santé et de l'environnement. Au cours de l'actuelle période de notification, le Bureau régional a produit 19 rapports techniques majeurs et a rédigé ou co-rédigé 21 articles évalués par des pairs dans le domaine de l'environnement et de la santé.

46. Le Bureau régional, en étroite collaboration avec la CEE-ONU et le PNUE, appuie également la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement par les États membres. Ceux-ci constituent un ensemble essentiel d'instruments juridiquement contraignants permettant d'agir sur les déterminants environnementaux de la santé, comme, entre autres, la sécurité chimique au sein du Règlement sanitaire international (2005), la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres accords. Le Bureau régional, par le biais du Centre européen de l'environnement et de la santé, assure conjointement le secrétariat du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et héberge le groupe de travail sur la santé de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la CEE-ONU.

47. Le Centre européen de l'environnement et de la santé collabore avec la Commission européenne en fournissant par exemple des conseils sur les effets de la qualité de l'air et de l'eau potable sur la santé afin d'appuyer l'élaboration des politiques de l'UE dans ces domaines. Les directives de l'OMS relatives au bruit dans l'environnement pour la Région européenne seront publiées en novembre 2016. Elles intégreront les toutes nouvelles données scientifiques dans ce domaine et constitueront une mise à jour des *Directives de l'OMS relatives au bruit dans l'environnement* (1999) (7). À cet effet, le Bureau régional possède de solides partenariats avec la Commission européenne (Direction générale Environnement) et avec l'AEE. Certaines recommandations devraient être intégrées à l'annexe III de la directive européenne relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement¹, dont une révision est en cours.

48. Le Centre européen de l'environnement et de la santé contribue également aux activités de l'OMS au titre de la catégorie 5 du budget programme sur la préparation, la surveillance et l'intervention en fournissant une expertise technique dans le cadre d'un système unifié d'intervention d'urgence de l'OMS dans la Région européenne, et pour tous les types d'urgences environnementales, dont les vagues de chaleur, les inondations, les

¹ Directive 2002/49/EC.

incendies et les accidents chimiques. La participation active aux exercices de simulation soutenus par l'UE face aux situations d'urgences environnementale et chimique en 2015 a permis de définir et d'évaluer les modalités de la coopération dans ce domaine avec la Direction générale Santé et sécurité alimentaire de la Commission européenne.

49. Le Système européen d'information sur l'environnement et la santé a été entièrement intégré au Portail européen d'information sanitaire, le point d'entrée unique pour accéder à l'ensemble des bases de données du Bureau régional. Le portail constitue un répertoire interactif de bases factuelles et d'informations sanitaires pertinentes pour les politiques dans la Région européenne, et vise en particulier à appuyer la mise en œuvre de Santé 2020.

50. En collaboration avec la CEE-ONU, le Bureau régional assure conjointement le secrétariat du PPE-TSE, une plate-forme politique qui réunit sur un pied d'égalité les ministres des Transports, de la Santé et de l'Environnement. Les activités d'élaboration de l'outil d'évaluation économique des effets sanitaires liés à la pratique du vélo et à la marche se sont poursuivies. Cet outil d'évaluation mesure l'impact économique de la réduction de la mortalité résultant d'un certain niveau de pratique de la marche ou du vélo. Une série de séminaires en ligne a été mise en place en allemand et en anglais afin de renforcer les capacités et de faciliter son adoption. En outre, l'outil d'évaluation a permis d'estimer les effets sanitaires de la pratique du vélo et de la marche dans l'UE et d'éclairer la réunion informelle des ministres européens des Transports, aboutissant, sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, à l'adoption de la « Déclaration sur le vélo comme moyen de transport respectueux du climat et de l'environnement » (8).

La feuille de route en vue de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé

51. Tout au long de la période de notification, le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS a été chargé de mettre en œuvre la feuille de route en vue de la sixième conférence ministérielle telle qu'adoptée par les États membres à la réunion d'évaluation à mi-parcours (2015). La feuille de route prévoit l'examen de huit grands thèmes liés à la santé et à l'environnement (l'air, l'eau, l'énergie, l'alimentation, les villes, les produits chimiques, les déchets et les changements climatiques) sur la base d'éléments de preuve pertinents pour la santé. Suivant les priorités thématiques de l'EHTF et en accord avec ses moyens, le centre a particulièrement axé ses activités sur les domaines décrits ci-dessous.

- a) Les espaces verts urbains et la santé sont un sujet d'intérêt croissant qui est pertinent pour le processus européen Environnement et santé, au titre du thème « Villes » de la feuille de route. Des enquêtes pilotes ont été réalisées en Lituanie, aux Pays-Bas et en Suède : des méthodes et protocoles d'enquête ainsi que des indices d'évaluation ont été mis au point et testés.
- b) Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution WHA68.8 de l'Assemblée mondiale de la santé (Santé et environnement : agir face aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air), un appui a été apporté en vue de renforcer les capacités en particulier concernant les effets de la qualité de l'air, grâce à la création d'AirQ+ (logiciel permettant de calculer les conséquences sanitaires de la pollution de l'air). L'outil a été testé dans plusieurs États membres et est capable d'estimer les

effets à court et long termes des expositions, dans l'air ambiant, aux particules fines (PM_{2,5})², aux petites particules (PM₁₀)³, au dioxyde d'azote, à l'ozone et au carbone noir ainsi que les effets à long terme de la pollution intradomestique due à l'utilisation de combustibles solides. Le Centre européen de l'environnement et de la santé dirige également le processus mondial de révision des valeurs guides de l'OMS sur la qualité de l'air, qui sera achevé en 2018.

- c) Lors d'une réunion intergouvernementale, les priorités régionales pour le secteur de la santé relatives à la mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ont été examinées dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020, et le rôle de l'OMS et du secteur de la santé a été réaffirmé dans : l'élaboration des politiques et le renforcement de la législation ; le suivi, l'évaluation des risques et la collecte de données ; le renforcement des capacités ; et la recherche. Une proposition de cadre national relatif au rôle du secteur de la santé dans la gestion des produits chimiques a été formulée (9).
- d) Un groupe d'experts sur l'initiative WASH (Eau, assainissement et hygiène pour tous) dans les écoles a été créé afin d'orienter plus précisément les activités prévues et la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Parme. Le groupe, qui s'est réuni deux fois, était composé de représentants des ministères de la Santé et de l'Éducation, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'organisations de développement et d'organisations non gouvernementales. Des programmes de surveillance mondiale tels que le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement et l'Évaluation mondiale annuelle de l'assainissement et de l'eau potable, en tant que mécanismes officiels des Nations Unies visant à mesurer les progrès vers la réalisation des cibles 6.1 à 6.3 (ODD 6), ont été lancés dans la Région européenne par l'intermédiaire du Centre européen de l'environnement et de la santé.
- e) Le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, en collaboration avec les États membres, a mis au point des messages clés sur les changements climatiques à l'intention des professionnels de santé et des négociateurs, dans la perspective de la COP 21 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La mise en œuvre et le potentiel des services climatologiques pour la santé en Europe ont été examinés et des profils de pays ont été établis. Une manifestation de haut niveau a été organisée en marge de la COP 21 conjointement avec le Centre scientifique de Monaco et l'Alliance pour la santé et l'environnement afin de sensibiliser à l'importance de l'accord de Paris pour la santé publique mondiale. Cette manifestation a réuni la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, des responsables de la CEE-ONU, de l'Organisation météorologique mondiale, de l'AEE, de l'Alliance pour la santé et l'environnement, le chef scientifique du PNUE, les secrétaires d'État allemand et serbe ainsi que le médecin-chef adjoint pour le Royaume-Uni.

² Matières particulaires d'un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 2,5 µm.

³ Matières particulaires d'un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 µm.

- f) Vingt-deux États membres de la Région européenne ont documenté les récentes expériences, leçons et entraves en matière de prévention des inondations aux niveaux local et national, contribuant ainsi à la mise au point des orientations de l’OMS sur la préparation et l’intervention en cas d’inondation.
- g) Un processus de consultations approfondies sur la création de systèmes de santé écologiquement viables a démarré en 2015. Il permettra d’intégrer cette question intersectorielle importante aux priorités stratégiques de la Sixième conférence ministérielle sur l’environnement et la santé.

Références⁴

1. Déclaration de Parme sur l’environnement et la santé. Copenhague : Bureau régional de l’OMS pour l’Europe ; 2010 (EUR/55934/5.1 Rev.2).
2. Revised draft strategic framework for greening the economy in the pan-European region. Special Session of the UNECE Committee on Environmental Policy. Geneva: United Nations Economic Commission for Europe; 2016 (ECE/CEP/S/2016/L.4).
3. Projet révisé d’Action de Batumi pour un air plus pur (2016-2021). Session extraordinaire du Comité des politiques de l’environnement de la CEE-ONU. Genève : Commission économique pour l’Europe des Nations Unies ; 2016 (ECE/CEP/S/2016/L.5).
4. Draft table of contents for the European regional assessment of GEO-6 (Annex). In: Preparing the summary of key findings and policy messages of the European regional assessment of GEO-6. Information paper No. 8, Eighth Environment for Europe Ministerial Conference. Geneva: United Nations Economic Commission for Europe; 2016 (<http://www.unece.org/index.php?id=41720#/>).
5. The European environment: state and outlook 2015. Copenhagen: European Environment Agency; 2015 (<http://www.eea.europa.eu/soer-2015/synthesis>).
6. Boucler la boucle : Un plan d’action de l’Union européenne en faveur de l’économie circulaire. Bruxelles : Commission européenne ; 2015 (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52015DC0614>).
7. Guidelines for community noise. Geneva: World Health Organization; 1999 (<http://www.who.int/docstore/peh/noise/guidelines2.html>).
8. Déclaration sur la bicyclette comme mode de transport respectueux du climat et de l’environnement. Réunion informelle des ministres des Transports de l’Union européenne. Luxembourg : le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ; 2015 (<http://www.eu2015lu.eu/fr/actualites/communiques/2015/10/07-info-transport-declaration-velo/index.html>).

⁴ Toutes les références ont été consultées le 20 juillet 2016 (en anglais) et le 10 août 2016 (en français).

9. Strategic approach to international chemicals management: implementation and priorities in the health sector. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe; 2015 (<http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/health-impact-assessment/publications/2016/strategic-approach-to-international-chemicals-management-implementation-and-priorities-in-the-health-2015>).

= = =